

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OÙ LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ EST INTERDITE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE



MITHRA LEVE 72,3 MILLIONS D'EUROS GRACE A UNE INTRODUCTION EN BOURSE REUSSIE

Liège, Belgique, 29 juin 2015 – Mithra Pharmaceuticals SA (la « Société » ou « Mithra »), une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine, annonce aujourd'hui les résultats de son introduction en bourse de nouvelles actions ainsi que l'admission à la cote de toutes ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles lancée le 18 juin 2015 (l'« Offre »).

Le prix final de l'offre a été fixé à 12,00 euros, conférant à la Société une capitalisation boursière initiale de 366,5 millions d'euros, ou 377,4 millions d'euros, en supposant l'exercice total de l'Option de Surallocation (définition ci-dessous). Les recettes brutes de la Société issues de l'Offre s'élèveront à 72,3 millions d'euros ou 83,1 millions d'euros, en supposant l'exercice total de l'Option de Surallocation.

« L'offre clôturée avec succès est une nouvelle étape importante pour le développement de Mithra. Les fonds collectés nous permettront d'investir davantage dans le développement de nos produits candidats à base d'Estetrol innovants et prometteurs ainsi que dans des génériques complexes. Je souhaiterais remercier tous les investisseurs existants ainsi que les nouveaux investisseurs pour leur soutien continu », déclare M. François Fornieri, PDG de Mithra Pharmaceuticals SA.

Résultats de l'Offre

- Le Prix d'Offre définitif pour cette Offre est fixé à 12,00 euros (le « Prix d'Offre »).
- L'Offre a pris fin le 26 juin 2015 à 16h00 HAEC.
- La Société a décidé d'augmenter de 15 % le nombre de nouvelles Actions proposées (785.714 nouvelles actions supplémentaires). Le nombre total d'actions émises dans le cadre de l'Offre s'élève à 6.023.809 nouvelles actions de la Société (les « Nouvelles actions »).
- Une option de surallocation pour souscrire jusqu'à 903.571 nouvelles actions supplémentaires au Prix d'Offre, équivalent à 10,8 millions d'euros, a été accordée à ING Belgique SA, en tant que gestionnaire de la stabilisation (le « Gestionnaire de Stabilisation »), au nom d'ING Belgique SA et KBC Securities NV, pour couvrir les surallocations d'actions ou de positions courtes en raison de surallocations, survenant éventuellement dans le cadre de l'Offre (l'« Option de Surallocation » et les nouvelles actions supplémentaires émises en vertu de l'Option de Surallocation ainsi que les Nouvelles Actions collectivement dénommées les « Actions Offertes »). L'Option de Surallocation sera exerçable sur une période 35 jours calendaires à partir de la Date de Négociation (définie ci-après). La Société annoncera si l'Option de Surallocation sera exercée et quand.
- Le Gestionnaire de Stabilisation peut entreprendre des transactions visant à stabiliser, maintenir ou influencer d'une autre manière le prix des Actions ou d'options, warrants ou droits quelconques s'y rapportant ou toute autre participation dans les Actions ou autres titres de la Société, jusqu'à 30 jours à partir de la Date de Négociation (définition ci-dessous) (la « Période de Stabilisation »). Ces activités



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OÙ LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ EST INTERDITE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE

peuvent maintenir le prix du marché des actions à un niveau plus élevé que celui qui aurait autrement prévalu. Aucune stabilisation ne sera effectuée au-dessus du Prix d'Offre. Ces transactions peuvent être réalisées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles, sur les marchés de gré à gré ou d'une autre manière. Le Gestionnaire de Stabilisation et ses agents ne sont pas tenus de s'engager dans l'une quelconque de ces activités et, par conséquent, il ne peut être garanti que ces activités seront entreprises. Toutefois, si tel est le cas, le Gestionnaire de Stabilisation ou ses agents pourront y mettre fin à tout moment auquel cas ces activités devront prendre fin à l'échéance du trentième jour de la période mentionnée ci-dessus. Dans un délai de cinq Jours Ouvrés à partir de la Période de Stabilisation, les informations suivantes seront publiées conformément à l'Article 5, § 2 de l'Arrêté royal belge du 17 mai 2007 sur les pratiques du marché primaire : (i) le fait qu'une stabilisation a été entreprise ou non; (ii) la date à laquelle la stabilisation a débuté ; (iii) le dernier moment auquel la stabilisation a été effectuée ; (iv) la fourchette de prix dans laquelle la stabilisation a été effectuée, pour chacune des dates auxquelles des transactions de stabilisation ont été effectuées ; et (v) la taille finale de l'Offre, y compris le résultat de la stabilisation et, le cas échéant, l'exercice de l'Option de Surallocation.

- 3.417.263 actions, représentant environ 49,3% des Actions Offertes dans le cadre de l'Offre, ont été placées auprès d'investisseurs particuliers en Belgique. Le tableau d'allocation applicable aux actions demandées par les investisseurs particuliers est présenté ci-dessous.
- Les recettes brutes de la Société issues de l'Offre s'élèveront à 72,3 millions d'euros ou 83,1 millions d'euros, en supposant l'exercice total de l'Option de Surallocation. La capitalisation boursière impliquée de Mithra est d'environ 366,5 millions d'euros ou d'environ 377,4 millions d'euros, en supposant l'exercice total de l'Option de Surallocation.
- La négociation des actions de Mithra sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles sous le symbole « MITRA » devrait commencer, sur une base conditionnelle (si-et-quand-souscrites), le 30 juin 2015 (la « Date de Négociation »). Le paiement et la livraison des actions auront lieu le 1er juillet 2015, sous réserve que l'Offre se clôture de manière concluante.
- Sous réserve de la clôture de l'Offre, certains actionnaires existants de la Société qui se sont engagés à souscrire à l'Offre de Prix d'Offre pour un montant total de 16,9 millions d'euros recevront toutes les actions qu'ils se sont engagés à souscrire, représentant 1.408.404 actions (c'est-à-dire approximativement 20,3% des Actions proposées dans le cadre de l'Offre).
- ING Belgique et KBC Securities agissent en qualité de Coordinateurs Globaux Associés et Teneurs de Livre Associés.

Les actions demandées par les investisseurs particuliers seront affectées conformément au tableau d'attribution ci-dessous :

Nombre d'actions demandées	Demandes soumises au syndicat	Demandes soumises à d'autres intermédiaires financiers	% d'actions attribuées	
1-1.000	75,0%	50,0%		
1.001-5.000	70,0%	45,0%		
Plus de 5.001	65,0%	40,0%		

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OÙ LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ EST INTERDITE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Julie Dessart

Head of Communications

+32 4 349 28 22

+32 475 86 41 75

jdessart@mithra.com

Jean-Manuel Fontaine

Public Relations

+32 4 349 28 22

+32 476 96 54 59

jmfontaine@mithra.com

François Fornieri, CEO/ Steven Peters, CFO

+32 4 349 28 22

investorrelations@mithra.com

A propos de Mithra

Fondée en 1999 par M. François Fornieri et le Prof. Dr. Jean-Michel Foidart, Mithra Pharmaceuticals SA, spin-off de l'Université de Liège, est une société pharmaceutique dédiée à la santé féminine. La mission de Mithra est d'accompagner et d'assister les femmes à chaque étape de leur existence, en améliorant ainsi leur qualité générale de vie. Dans cette optique, la Société aspire devenir un leader mondial de la santé féminine en développant, fabriquant et commercialisant des médicaments exclusifs, innovants et spécialisés ainsi que des produits génériques dans quatre sphères thérapeutiques de la santé féminine : la fertilité et la contraception, la ménopause et l'ostéoporose, les infections vaginales et les cancers.

Mithra compte un effectif total d'environ 85 personnes et est basée à Liège, en Belgique. Plus d'informations sur : www.mithra.com

CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OÙ LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ EST INTERDITE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE

Information importante

Les informations contenues dans le présent communiqué sont à titre informatif uniquement et ne prétendent pas être complètes ou exhaustives. Le présent communiqué ne constitue pas, ni ne fait partie de, une offre ou une invitation à vendre ou émettre, ni une sollicitation d'offre d'achat ou de souscription d'actions. Tout achat ou souscription d'actions ou application pour des actions de la Société à émettre dans le cadre de l'Offre doit se fonder exclusivement sur les informations contenues dans le prospectus dans le cadre de l'Offre et de ses suppléments éventuels. Ce communiqué n'est pas un prospectus. Le prospectus contient certaines informations détaillées sur la Société et sa direction, sur les risques liés à l'investissement dans la Société, ainsi que les états financiers et autres données financières.

Ces documents ne peuvent être diffusés, directement ou indirectement aux États-Unis (ainsi que dans tout État des États-Unis). Ces documents ne constituent pas, ni ne font partie de, une offre ou sollicitation d'achat ou de souscription de titres aux États-Unis. Les titres mentionnés dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de l'United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption aux obligations d'enregistrement prévue par le Securities Act. La société n'a enregistré et n'a l'intention d'enregistrer aucune partie de l'Offre des actions aux États-Unis et n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de titres aux États-Unis. Toute offre publique de titres faite aux États-Unis serait menée aux moyens d'un prospectus qui pourrait être obtenu auprès de la Société et qui contiendrait des informations détaillées sur la Société et sa direction, ainsi que les états financiers.

Ce communiqué ne peut être adressé et diffusé qu'à des personnes situées dans un État membre de l'Espace économique européen (« EEE ») à l'exception de la Belgique, considérées comme des « investisseurs qualifiés » selon l'Article 2(1)(e) de la Directive sur les Prospectus (Directive 2003/71/CE et ses amendements, y compris par la Directive 2010/73/UE, et dans la mesure transposée dans l'État membre de l'Espace économique européen) ainsi que toutes mesures de transposition dans tout État membre de l'Espace économique européen (la « Directive sur les Prospectus ») (« Investisseurs Qualifiés »). En outre, au Royaume-Uni, ce communiqué est distribué et s'adresse uniquement aux Investisseurs qualifiés qui (i) possèdent une expérience professionnelle dans les matières liées aux investissements relevant de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié, (l'« Order ») et aux Investisseurs Qualifiés relevant de l'Article 49(2)(a) à (d) de l'Arrêté et (ii) aux autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué (toutes ces personnes étant désignées collectivement comme des « personnes habilitées »). Le cas échéant, l'Offre ne pourra être rendue disponible qu'à des personnes habilitées. De même, toute invitation, offre ou accord de souscription, d'achat ou d'autres acquisitions de titres ne sera engagé(e) qu'avec des personnes habilitées. Toute personne autre qu'une personne habilitée doit s'abstenir d'agir ou de se fonder sur ce document ou les informations qu'il contient.

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être publiés, distribués ou divulgués aux États-Unis, en Australie, au Canada ou au Japon.

Ce communiqué contient des déclarations qui sont ou sont susceptibles d'être des « déclarations prospectives ». Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par le recours à une terminologie prospective, comprenant des mots tels que « croit », « estime », « prévoit », « s'attend à », « a l'intention de », « pourrait », « peut », « projette », « poursuit », « en cours », « potentiel », « vise », « cherche à » ou « devrait » et comprennent également des déclarations de la Société



CE COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À ÊTRE DISTRIBUÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA, AU JAPON OU DANS TOUT AUTRE ÉTAT OÙ LA DISTRIBUTION DE CE COMMUNIQUÉ EST INTERDITE PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE

concernant les résultats escomptés de sa stratégie. De par leur nature, les déclarations prospectives comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs sont avertis du fait qu'elles ne constituent pas des garanties de résultats futurs. Les résultats effectifs de la Société peuvent différer sensiblement de ceux prédits par les déclarations prospectives. La Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour publiquement les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

La date d'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles peut être influencée par des facteurs tels que les conditions du marché. Il n'y a pas de garantie que l'admission à la négociation aura lieu et vous ne devez pas fonder vos décisions sur les intentions de la Société quant à l'admission à la négociation à ce stade. L'acquisition de titres auxquels ce communiqué fait référence peut exposer l'investisseur à un risque significatif de perdre l'intégralité du montant investi. Il est recommandé aux personnes qui envisagent d'investir dans de tels titres de consulter une personne autorisée habilitée à donner des conseils sur de tels investissements. Ce communiqué ne constitue pas une recommandation concernant l'Offre. Les actions peuvent gagner ou en perdre en valeur.

Aucun communiqué ou information afférent(e) à l'Offre, le cas échéant, ou aux actions auxquelles il est fait référence ci-dessus ne peut être diffusé(e) au public dans les États en dehors de la Belgique où un enregistrement ou une approbation préalable est requis(e) à ces fins. Aucune démarche n'a été entreprise, ni ne sera entreprise pour l'Offre ou les actions de la Société dans tout État en dehors de la Belgique où de telles démarches seraient requises. L'émission, la souscription ou l'acquisition d'actions de la Société sont soumises à des restrictions juridiques ou légales spéciales dans certains États. La Société n'est pas responsable si les restrictions susmentionnées ne sont pas respectées par toute personne.

ING Belgique SA et KBC Securities NV agissent pour la Société et pour aucune autre personne en relation avec l'Offre et ne seront en aucun cas responsables vis-à-vis d'une personne autre que la Société pour la fourniture de protections à leurs clients respectifs ou de conseils relatifs à l'Offre.

La société assume la responsabilité des informations contenues dans le présent communiqué. ING Belgique SA et KBC Securities NV ni aucun de leurs administrateurs, cadres, employés, conseillers ou agents respectifs n'assument une quelconque responsabilité de quelque manière que ce soit ou ne font de déclaration ou garantie, expresse ou implicite, quant à la véracité, l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent communiqué (ou quant à l'omission éventuelle d'une information dans le communiqué) ou de toute autre information relative à la Société, à ses filiales et ses sociétés liées, qu'elles soient sous forme écrite, orale, visuelle ou électronique, et transmises ou rendues disponibles de quelque manière que ce soit ou quant à une quelconque perte provoquée par l'utilisation de ce communiqué ou de son contenu ou de toute autre modalité liée à ces derniers.